

DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE INFIRMIER(E) DE SANTE AU TRAVAIL (UNE ANNEE)

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Professeur Frédéric DUTHEIL E-Mail : frederic.dutheil@uca.fr / Tél : 04 73 17 82 60

Université Clermont Auvergne, UFR de Médecine Institut d'Hygiène Industrielle de Médecine du Travail et d'Ergonomie
28, place Henri-Dunant 63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE :

Gil BOUDET, Enseignant Chercheur E-Mail : gil.boudet@uca.fr / Tél : 04 73 17 82 70

Université Clermont Auvergne, UFR de Médecine Institut d'Hygiène Industrielle de Médecine du Travail et d'Ergonomie

PUBLICS CONCERNES :

Formation initiale : Non ouvert aux étudiants.

Formation continue :

- Titre requis : Infirmier(e) Diplômé(e) d'État (Bac+3) ou être titulaire de l'autorisation d'exercer sans limitation dans les conditions prévues par le code de la santé publique.
- Expérience professionnelle : Ce diplôme s'adresse aux Infirmiers de santé au travail en poste dans des entreprises et des services interentreprises de santé au travail, titulaires du diplôme d'état de leur profession.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

La réforme de la santé au travail, promulguée à la suite de son adoption par le Parlement en juillet 2011, prévoit de nombreuses modifications des missions des acteurs de la santé au travail et l'arrivée de nouvelles compétences, sous forme d'infirmiers en nombre significatif dans les services de santé au travail (articles R 4623-29 à R 4623-34 du Code du travail à la suite de la publication du décret 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail), avec des missions de soutien aux activités médicales des médecins du travail et des missions spécifiques.

Le décret prévoit que pour l'exercice de ces responsabilités, les infirmiers de santé au travail recrutés doivent suivre une formation en santé au travail dans l'année suivant leur embauche.

Ce Diplôme Inter Universitaire d'Infirmier de Santé au Travail a pour objectif de permettre aux candidats de :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre le monde de l'entreprise et l'organisation des services de Santé au Travail.
- Acquérir les bases sur les modes de diagnostic et prise en charge des principales pathologies liées au travail.
- Se former aux techniques d'entretien infirmier, à la réalisation des investigations para cliniques, à la gestion de projet et à l'évaluation des risques.
- Acquérir les compétences pour la gestion des urgences médicales en entreprise.

PROGRAMME : 120 H + 2 H EXAMEN ECRIT

- Module 1 : LE MONDE DE L'ENTREPRISE ET ORGANISATION SANTE TRAVAIL

Du 12 au 15 novembre 2018 à Clermont-Ferrand

- Module 2 : EVALUATION DES RISQUES

Du 28 au 31 janvier 2019 à Lyon

- Module 3 : PRINCIPALES PATHOLOGIES AU TRAVAIL

Du 18 au 22 mars 2019 à Grenoble

- Module 4 : EXERCICE CLINIQUE – PARA-CLINIQUE DE L'INFIRMIERE

Du 13 au 16 mai 2019 à St Etienne

CONDITIONS DE VALIDATION DU DIPLOME :

Pour obtenir le DIU, les apprenants doivent obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 (Epreuve écrite, Validation de l'exercice pratique, Soutenance).

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : 8 personnes maximum

Renseignements pédagogiques : Mme Brigitte BAUDONNAT - E-mail : brigitte.baudonnat@uca.fr / 04 73 17 82 60

Candidatures : Merci de télécharger le dossier de candidature en suivant le lien <http://medecine.uca.fr/actualites-et-formation/unite-mixte-de-formation-continue-en-sante/> ☎ 04-73-17-79-36 / E-Mail : umfcs.medpha@uca.fr

⇒ Toute candidature doit faire l'objet d'un dossier remis auprès de l'U.M.F.C.S.

⇒ En cas de validation pédagogique de votre candidature, l'U.M.F.C.S. vous fera parvenir un dossier d'inscription.

Le dossier de candidature accompagné des pièces suivantes :

- copie du diplôme requis
- CV
- lettre de motivation
- Certificats de travail ou promesse d'embauche

COUT DE LA FORMATION 2018/2019 :

Formation continue (Prise en charge – Donne lieu à une convention de formation professionnelle) : 2 250 €